



DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2023/34

**COMMUNE D'ISSEL**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOMAINE : 2**  
« Urbanisme »

Séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 à 20h30

**SOUS-DOMAINE : 2.2**  
« Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols »

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

**OBJET :**  
Avis sur un projet Agrivoltaïque au lieu-dit « Périé »

**Présents :** Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Axelle FOUGA, Frédéric DAUVIN, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Stéphane SAOUMA, Régine SEJALON  
**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Le nombre de conseillers Municipaux en service est de : 11**

**Absent / excusé :** Sabrina MAHIEU, Myriam MECHRAOUI

**CONVOCAION C.M. EN DATE DU :**  
07/12/2023

**Secrétaire :** Christophe BRUNEL,

**AFFICHAGE EN DATE DU :**  
18/12/2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet agrivoltaïque au lieu-dit « Périé ». Ce projet est proposé par la société DEV ENR.

Il expose l'intérêt pour la commune :

- D'affirmer son engagement dans le développement durable
- De se positionner en tant qu'acteur pour les énergies renouvelables
- De dynamiser le secteur de l'élevage
- De bénéficier des retombées locatives et fiscales issues des projets

**PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU :**  
18/12/2023

Au-delà de l'aspect environnemental pertinent de la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables, la Commune d'ISSEL rappelle ici qu'elle est favorable à la réalisation de ce projet, car le site retenu inclura une coactivité entre les activités d'élevage et la production d'énergie d'origine renouvelable pendant toute la durée d'exploitation. Enfin le projet permettra également à la commune de bénéficier de retombées fiscales.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré**

**CERTIFIEE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE :**

**Émet un avis favorable** de principe sur le projet de développement du projet agrivoltaïque sur le territoire de la Commune au profit de la société DEV ENR et autorise la société DEV ENR à effectuer les études nécessaires à la réalisation de ce projet.

**PAR PUBLICATION LE :**

**Souhaite** pouvoir formuler un avis plus précis sur le périmètre de ce projet au regard de son impact paysager et avec l'éclairage des études réalisées.

**PAR DELEGATION LE :**  
(signature)  
Prénom NOM

**ADOpte À L'UNANIMITE ;**  
VOTE CONTRE : 0.....  
S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 12 décembre 2023

Le secrétaire de séance  
Christophe BRUNEL



Le Maire d'ISSEL,  
Henri POISSON

RF PREFECTURE DE CARCASSONNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/12/2023
011-211101753-20231212-DE_2023_034-DE